



Société anonyme au capital social de 1.656.566,90 €  
Siège social : 23 avenue Aristide Briand, 94110 Arcueil, France  
484 964 036 R.C.S. Créteil

## **RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (2021-2022)**

(Publication effectuée en application du code de gouvernement d'entreprise AFEP – MEDEF)

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 8 décembre 2021, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a revu et arrêté certains éléments de rémunération et de politique de rémunération du Président Directeur Général, Nicolas Chartier et du Directeur Général Délégué, Guillaume Paoli.

### **Rémunération des Président-Directeur Général et Directeur Général Délégué pour l'exercice 2021-2022 (rémunération fixe, variable et LTI)**

Conformément à la politique de rémunération, le Conseil d'administration a arrêté :

- La rémunération fixe annuelle de Monsieur Nicolas Chartier, au titre de ses fonctions de Directeur Général de la Société pour l'exercice 2021-2022, à un montant brut de 400 000 euros.

Monsieur Nicolas Chartier ne percevra aucune rémunération variable. Il ne bénéficiera d'aucune indemnité de départ, d'aucune indemnité de non-concurrence, ni d'avantage en nature ;

- La rémunération fixe annuelle de Monsieur Guillaume Paoli, au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société pour l'exercice 2021-2022, à un montant brut de 400 000 euros.

Monsieur Guillaume Paoli ne percevra aucune rémunération variable. Il ne bénéficiera d'aucune indemnité de départ, d'aucune indemnité de non-concurrence, ni d'avantage en nature ;

- La mise en place d'un plan d'actions de performance en procédant à l'attribution gratuite d'un nombre maximum de 40 000 actions ordinaires pour les deux dirigeants mandataires sociaux dans le cadre de la Long Term Incentive Strategy (LTI) (ou politique d'intéressement à long terme) pour le Groupe.

Les actions gratuites attribuées au titre de ce plan « Plan AGA Dirigeants » sont soumises à une période d'acquisition de 4 ans à compter de leur date d'attribution. Le nombre d'actions gratuites attribuées au titre de ce plan sera déterminé en fonction de l'atteinte des conditions de performance suivantes :

- a. à hauteur de 40 %, le taux de croissance moyen du nombre de véhicules d'occasions B2C livrés par le Groupe sur les exercices 2022 à 2025 ;
- b. à hauteur de 40 %, le niveau de satisfaction client, tel que mesuré par le Net Promoter Score<sup>1</sup> en moyenne sur les exercices 2022 à 2025 ; et

---

<sup>1</sup> le Net Promoter Score est un outil de gestion utilisé pour mesurer la satisfaction des clients.



Société anonyme au capital social de 1.656.566,90 €  
Siège social : 23 avenue Aristide Briand, 94110 Arcueil, France  
484 964 036 R.C.S. Créteil

- c. à hauteur de 20%, un critère RSE lié à la réduction du volume d'émissions de gaz à effet de serre directement liées à l'activité du Groupe (scope 1 et 2) par véhicule vendu (B2B et B2C) au global sur la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2025, par rapport au volume d'émissions de gaz à effet de serre constaté au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

L'attribution des actions de performance au titre du Plan d'AGA Dirigeants est en toute hypothèse subordonnée à la réalisation d'un EBIT ajusté positif au titre de l'exercice à clore le 30 septembre 2025.

Les actions de performance définitivement attribuées dans le cadre du Plan d'AGA Dirigeants ne sont pas soumises à une période de conservation.

\*\*\*\*\*